

**SARS-POTERIES**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 28 août 2020**

L'an deux mil vingt, le vendredi 28 août à 19 heures, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes en raison du COVID - 19, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

**Etaient présents :** Mmes et Mrs Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT (arrivé au point n°6), Angélique DUCHESNE, Bruno DUPONT, Aurore WALEMME, Thierry LEMOINE, Florian LIENARD.

**Absents excusés :**

- Valéry ANSELOT a donné procuration à Bernard MOLITOR.
- Peggy QUINZIN-BERNARD a donné procuration à Franck HUGOT

**Date de convocation :** 24 août 2020 - **Date d'affichage :** 03 septembre 2020.

**Nombre de Conseillers présents :**

- Du point 1 à 5 : 12
- A partir du point 6 : 13

**Qui ont pris part aux délibérations :**

- Du point 1 à 5 : 13
- A partir du point 6 : 15

**Secrétaire de séance :** Monsieur Florian LIENARD.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

\*\*\*\*\*

**1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 9 juillet 2020.**

Madame la Maire, séance ouverte demande aux élus s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion de conseil du 9 juillet 2020, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

**Aucune observation n'est formulée et le procès-verbal est signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.**

## 2) DIA

Madame la Maire donne lecture des dossiers pour lesquels elle n'a pas préempté :

- 5 rue de Dimont : Parcelles A782 – A783
- 1A rue Jean Imbert : Parcelles A 874 – A1511 – A1726
- 6 rue Louis Pasteur : Parcelles A1122 – A1123 – A1124 – A1374 en partie
- 28 rue du Général de Gaulle : Parcelles A1080 – A1082 – A1429 – A1430 – A1431
- Rue Laman : Parcelle B407
- 40 rue Jean Jaurès : Parcelle A858

## 3) CNAS, désignation d'un délégué

L'action sociale a pour but d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, par exemple dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elle est aussi destinée à les aider à faire face à des situations difficiles. Depuis 2007, l'action sociale est une dépense obligatoire.

Madame la Maire informe les Membres du conseil que la commune est adhérente au CNAS (Centre National d'Action Sociale) et qu'il faut élire un délégué du CNAS suite aux élections municipales. Elle demande aux élus de bien vouloir se porter candidat et présente sa candidature.

Monsieur Florian LIENARD, présente sa candidature.

Madame la Maire demande aux élus s'ils acceptent de procéder au vote à main levée. Accord à l'unanimité, les opérations de vote donnent les résultats suivants :

- *Voix en faveur de Madame **Sandra BROGNET** : Sandra BROGNET, Bernard MOLITOR (procuration de Valéry ANSELOT), Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Angélique DUCHESNE, Bruno DUPONT, Aurore WALEMME : 11 voix*
- *Voix en faveur de Monsieur **Florian LIENARD** : Thierry LEMOINE, Florian LIENARD : 2 voix*

**Madame Sandra BROGNET est élue déléguée du CNAS à la majorité.**

## 4) Convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap

Madame la Maire confirme au Conseil Municipal sa volonté de mener des actions en faveur des Aînés et des personnes en situation de handicap. La Commune vient de recevoir une « convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap » du Département du Nord et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH). Cette convention vise à renforcer notre partenariat en développant

ensemble une stratégie locale de lutte contre l'isolement en s'appuyant sur des outils efficaces notamment le registre des personnes fragiles.

Madame la Maire demande aux Elus leur autorisation pour signer ladite convention.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée et à l'unanimité, autorisent Madame la Maire à signer cette convention.**

#### **5) Délibérations redevances d'occupation du domaine public**

##### **a) Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (RODP)**

Madame la Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Madame la Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Elle propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de **0,035** par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- Que ce montant soit revalorisé **automatiquement** chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- Que selon le décret N°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

**Le Conseil municipal, entendu cet exposé, à main levée et à l'unanimité et après avoir délibéré :**

**ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.**

**b) Montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz. (RODP Provisoire)**

Madame la Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Madame la Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Elle propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz (**article 2**) :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

«  $PR' = 0,35 * L * \text{coefficient de revalorisation}$

« où :

« PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

« L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

« Pour permettre à la commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ».

Le coefficient de revalorisation pour l'exercice 2017 est de 1,02.

**Le Conseil municipal, entendu cet exposé à main levée et à l'unanimité, et après avoir délibéré :**

**ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public**

**pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « RODP provisoire ».**

## 6) Décision modificative

Une décision modificative est une décision de l'assemblée délibérante permettant de corriger des prévisions budgétaires qui se révèlent inadaptées.

A la lecture du budget primitif 2020, Monsieur Hadrien MICHALAK souhaite que nous prenions une décision modificative comme suit :

Chapitre Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
001 : restes à réaliser 2019				+ 72 550 €
2184 : mobilier opération 64 (écoles)		+ 72 550 €		
<b>Total</b>		<b>+ 72 550 €</b>		<b>+ 72 550 €</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.**

## 7) Délégations consenties au Maire

Le 2 juin 2020, le Conseil municipal avait délibéré sur les délégations consenties au Maire. L'article n° 12 « de procéder au renouvellement des baux d'habitation » n'est pas rédigé correctement. Dans un courrier du 9 août 2020, le Sous-Préfet nous demande de retirer cette délibération.

Madame la Maire propose aux élus de modifier l'article 12 comme suit : « la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

**Madame la Maire propose donc de retirer la délibération n°2020/09 du 2 juin 2020, et de prendre la délibération suivante :**

1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux,

2 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres concernant des travaux jusqu'à 50 000 € hors taxes, des fournitures et des services jusqu'à 40 000 € hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du contrat supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

3 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- 4 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 5 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 6 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 7 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (vente),
- 8 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 9 - D'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme. Lorsqu'une demande présentera un intérêt communal, le conseil municipal devra être obligatoirement consulté avant la prise de décision. Sans réponse, le notaire doit attendre deux mois,
- 10 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque les affaires relèvent de l'ordre administratif,
- 11 - D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- 12 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 13 - De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant inférieur à 250 000 €,
- 14 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 2 000 € par sinistre,
- 15 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (photocopieurs).

Étant entendu que le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

En cas d'empêchement du maire, le conseil municipal décide que les présentes délégations seront reprises par le conseil municipal.

**Le conseil municipal en ayant délibéré, approuve à l'unanimité les délégations du conseil municipal au maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT et autorise Madame la Maire à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes conventions, contrats et documents de toute nature relatif à cette question.**

## 8) Ecole :

### a. Travaux réalisés

Madame la Maire passe la parole à Monsieur Bernard MOLITOR pour présenter les travaux et aménagement réalisés par notre agent Monsieur Dominique SAUVAGE :

Monsieur Bernard MOLITOR informe les élus que des travaux courants et petites réparations ont été effectuées pendant les vacances scolaires dont :

- Des lave-mains ont été installés ou changés dans toutes les classes
- Anciennes toilettes débarrassées
- Souche d'arbre enlevée au niveau 2 (sur le terrain engazonné)
- Montage et installation de nouvelles armoires pour les enseignants et agents

Il signale qu'un devis est en cours de réalisation pour l'achat de stores occultants pour le niveau 2.

Madame la Maire ajoute le travail de rangement et nettoyage du grenier de l'école niveau 1 réalisé par Mesdames Marilyne BERTIN, Véronique LAGNEAU et Maryse DIEU. La location d'une benne sera nécessaire afin d'évacuer les déchets.

### b. Protocole sanitaire

Madame la Maire donne la parole à Madame Stéphanie LAMANT qui donne lecture du protocole sanitaire de l'école. La rentrée se fera dans le respect des consignes sanitaires demandées par le gouvernement.

## 9) Informations et questions diverses

### a) Commission communale des impôt directs, CCID

Après examen de la liste des contribuables susceptibles de siéger à la CCID, les membres désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques sont :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Didier BERLEMONT	Didier LASSAUCE
Claude DUTOICT	Xavier GRANATA
Pascal DEBRUGE	Daniel GENDROT
Jean-Marc HANOT	Denis DOBBELSTEIN
Karine BERNIER épouse CLEVE	Yvette LEGRAND
Eliane COLPIN	Marie-Chantal THIERY

## **b) Travaux, entretien**

Monsieur Bernard MOLITOR énumère l'ensemble des travaux ou entretiens réalisés :

- Poubelles installées à différents endroits de la commune
- Nettoyage des arrêts de bus et bancs
- Cimetières : désherbage, terre et gravier remis à certains endroits. Porte décapée. Un devis pour 20 cavurnes est en cours
- Eglise : travaux d'entretien à l'intérieur
- Lavoir rue du Général Leclerc et rue Laman : remise en état et nettoyage
- Chapelles et oratoires : dégagés et nettoyés
- Rues du village : désherbées et nettoyées
- Stade de foot et oratoires : intervention des brigades vertes
- Caniveaux : entretien régulier
- Intervention chez les particuliers pour leur demander d'entretenir et débroussailler leur terrain
- Nids d'abeilles : enlevés
- Bouches d'égout : entretenues
- Voie verte fauchée. Des tables et bancs vont être installées par le Département. En contrepartie, la Commune s'est engagée à les entretenir.
- Borne de recharge pour véhicule électrique : un premier contact a été pris avec une société qui gère les dossiers de demande de subvention
- City : des poubelles vont y être installées par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois
- Différentes plaintes ont été déposés pendant l'été pour dégradations ou dépôt sauvage.

Il souhaite réaliser avec l'aide des élus volontaires un inventaire des coffrets, boîtiers (EDF, GDF, Télécom etc...) qui sont en mauvais état, afin de faire un signalement aux différentes entreprises.

Il souhaite de la même manière faire un référencement des panneaux de circulation routières manquants ou dégradés, afin de faire une commande.

Il signale aux élus qu'il a constaté une baisse des coupures de courant.

## **c) Association des Amis du Verre (AMV)**

Monsieur Brunon DUPONT, Président de l'Association des AMV informe les élus qu'un projet de circuit autour du Musée et du Verre est à l'étude. Il soumettra le projet à la mairie pour éventuellement travailler ensemble et ajouter au circuit les éléments du patrimoine remarquables de Sars-Poteries.



**d) Idée de création d'association**

Messieurs Bernard MOLITOR et Didier CARETTE proposent la création d'une nouvelle Association ayant pour but la sauvegarde et la restauration du patrimoine. Cette association pourrait bénéficier de subventions des Architectes des Bâtiments de France. Déjà fortement sollicités par leurs missions d'Adjoints au Maire, ils en appellent à la motivation des Sarséens.

**e) Sécurisation et problème de stationnement de la rue Jean Jaurès**

Madame la Maire, Messieurs Bernard MOLITOR et Didier CARETTE, informent les élus qu'ils ont rencontré un bureau d'étude concernant la sécurisation et le problème de stationnement de la rue Jean Jaurès. Le but de cette étude et de trouver des solutions pour faire baisser la vitesse, créer du stationnement et sécuriser le cheminement piéton.

Ils doivent encore rencontrer deux autres bureaux. Une fois l'ensemble des devis réceptionné, cette question sera discutée en commission.

**f) Prise de contact avec un verrier**

Monsieur Bruno DUPONT, en temps que Président des AMV et Conseiller Municipal a été contacté par un verrier, meilleur ouvrier de France, qui souhaite créer une école. Madame la Maire souhaite le rencontrer.

**g) Cinéma de Solre-le-Château**

Monsieur Florian LIENARD rapporte aux élus les problématiques financières rencontrées par le cinéma de Solre-le-Château. Il y a urgence à trouver des aides possibles.

Madame Stéphanie LAMANT informe qu'une aide est à l'étude à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA).

Monsieur Didier CARETTE va les contacter.

**h) Panneau d'information**

Monsieur Frédéric DARCHU demande ce qu'il en est du projet d'installation d'un panneau d'information. Monsieur Didier CARETTE répond qu'un rendez-vous est fixé le 12 septembre avec une première entreprise. Il souhaite obtenir au moins 3 devis avant de travailler en commission sur ce projet.

**i) Lignes téléphoniques et réseau internet.**

Madame la Maire signale que les administrés rencontrent des problèmes de communication (téléphone et internet).

**De même, la mairie est très souvent sans téléphone ni internet.  
Elle demande à tous de rassurer les administrés : la mairie est bien ouverte et les agents sont à leur poste.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20 heures 35.

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET, Maire

Florian LIENARD, secrétaire

Bernard MOLITOR

Stéphanie LAMANT

Didier CARETTE

Isabelle MAIRESSE

Frédéric DARCHU

Annie DUVETTE

Franck HUGOT

Angélique DUCHESNE

Bruno DUPONT

Aurore WALEMME

Thierry LEMOINE